

No. 376

**UNITED STATES OF AMERICA
and
PERU**

Exchange of notes constituting an agreement renewing the Agreement of 15 April 1941 relating to the detail of a military adviser to the Remount Service of the Peruvian Army. Washington, 23 November and 20 December 1943

Official text: English.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 6 December 1951.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
PÉROU**

Échange de notes constituant un accord renouvelant l'Accord du 15 avril 1941 relatif au détachement d'un conseiller militaire auprès du Service de remonte de l'armée péruvienne. Washington, 23 novembre et 20 décembre 1943

Texte officiel anglais.

Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 6 décembre 1951.

No. 376. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND PERU RENEWING THE AGREEMENT OF 15 APRIL 1941² RELATING TO THE DETAIL OF A MILITARY ADVISER TO THE REMOUNT SERVICE OF THE PERUVIAN ARMY. WASHINGTON, 23 NOVEMBER AND 20 DECEMBER 1943

I

The Peruvian Ambassador to the Secretary of State

PERUVIAN EMBASSY
WASHINGTON 6, D.C.

November 23, 1943

Your Excellency :

I have the honour to inform Your Excellency that the Peruvian Government desires to renew the agreement signed with the Government of the United States on April 15, 1941,² referring to the services of Colonel Thomas J. Johnson, U.S.A., as Advisor to the Remount Service of the Peruvian Army. According to the provision of the said agreement I will be glad to sign, on behalf of my Government, another agreement in identical conditions as the one actually in force.

I wish to avail myself of this opportunity to state that my Government has been highly satisfied with the services rendered during these last three years by Colonel Johnson whose technical work is deeply appreciated.

Please accept, Your Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

M. DE FREYRE Y S.

His Excellency Cordell Hull
Secretary of State

¹ Came into force on 20 December 1943 by the exchange of the said notes and, according to their terms, became operative on 15 April 1944.

² League of Nations, *Treaty Series*, Vol. CCIV, p. 117.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

N^o 376. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹
ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE PÉROU
RENOUVELANT L'ACCORD DU 15 AVRIL 1941² RELATIF
AU DÉTACHEMENT D'UN CONSEILLER MILITAIRE
AUPRÈS DU SERVICE DE REMONTE DE L'ARMÉE
PÉRUVIENNE. WASHINGTON, 23 NOVEMBRE ET 20 DÉ-
CEMBRE 1943

I

L'Ambassadeur du Pérou au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU PÉROU
WASHINGTON 6 (D. C)

Le 23 novembre 1943

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement du Pérou désire renouveler l'Accord signé le 15 avril 1941² avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, au sujet des services du colonel des États-Unis Thomas J. Johnson, à titre de conseiller militaire auprès du Service de remonte de l'Armée péruvienne. Conformément aux dispositions dudit Accord, je serais heureux de signer, au nom de mon Gouvernement, un autre accord prévoyant les mêmes conditions que celui qui est actuellement en vigueur.

Je saisis cette occasion pour déclarer que mon Gouvernement est extrêmement satisfait des services rendus au cours des trois dernières années par le colonel Johnson dont la collaboration technique est hautement appréciée.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

M. DE FREYRE Y S.

Son Excellence Monsieur Cordell Hull
Secrétaire d'État

¹ Entré en vigueur le 20 décembre 1943 par l'échange desdites notes et entré en application le 15 avril 1944, conformément à leurs dispositions desdites notes.

² Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. CCIV, p. 117.

II

The Secretary of State to the Peruvian Ambassador

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

December 20, 1943

Excellency :

I have the honor to acknowledge the receipt of Your Excellency's note of November 23, 1943 requesting, on behalf of your Government, the renewal of the Agreement signed April 15, 1941 between the Governments of the United States and the Republic of Peru providing for the detail of a United States army officer to serve as Advisor to the Remount Service of the Peruvian Army.

In this connection, I am pleased to inform Your Excellency that the renewal of the Agreement for a period of three years effective from April 15, 1944, is agreeable to the Government of the United States.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

For the Secretary of State :

A. A. BERLE, Jr.

His Excellency Señor Don Manuel de Freyre y Santander
Ambassador of Peru

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Pérou

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 20 décembre 1943

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note en date du 23 novembre 1943 dans laquelle Votre Excellence demande, au nom de Son Gouvernement, le renouvellement de l'Accord que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République du Pérou ont signé le 15 avril 1941 et qui prévoit le détachement d'un officier de l'armée des États-Unis à titre de conseiller militaire auprès du Service de remonte de l'armée péruvienne.

Je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que le renouvellement dudit Accord pour une période de trois ans à partir du 15 avril 1944 rencontre l'agrément du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État :
A. A. BERLE, Jr.

Son Excellence Monsieur Manuel de Freyre y Santander
Ambassadeur du Pérou

